



Preavis non contracté de trois mois

Par **daminoch**, le **04/12/2011** à **12:26**

Bonjour,

je suis actuellement étudiant. J'ai signer un bail de 3 ans pour un studio que mes parents me finance chaque mois. Or, a l'heure d'aujourd'hui mes parents sont en instance de divorce et des comptes rendus médicales stipules que je suis allergiques a la moquette présente dans l'appartement. J'ai donc envoyer une lettre recommandée a mon propriétaire lui stipulant quee je lui donner un mois de preavis suite a cela mais il refuse et veut 3 mois de preavis. Mon père ayant quitter le domicile, ma mère ne peut assurer un loyer de 320 euros par mois pour mois et de plus avec les raisons de santé je ne peut y habiter depuis deux semaines ce qui fait que ma mère paye pour rien ! Que faire ? Merci de votre aide

Par **corimaa**, le **04/12/2011** à **12:30**

C'est uniquement quand le locataire est agé de plus de 60 ans et que son etat de sante exige un demenagement rapide.

Votre cas ne vous permet pas de pretendre à un preavis reduit à 1 mois

Par contre, ce n'est pas parce que vos parents divorcent que votre père est exempté de devoir contribuer à vos besoins. Vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales afin de demander une pension alimentaire à votre père puisque vous etes toujours etudiant

Par **daminoch**, le **04/12/2011** à **12:33**

Merci de votre réponse. Ma mère touche le RSA as-t-on le droit a la reduction de preavis ? Je ne peut vraiment pas faire 3 mois de préavis !

Par **corimaa**, le **04/12/2011** à **12:52**

Tout depend si la location est au nom de votre mère ou au votre

Par **daminoch**, le **04/12/2011** à **13:11**

Elle est a mon nom !

Par **corimaa**, le **04/12/2011** à **14:06**

Donc vous ne pouvez rien faire sinon voir avec le proprio s'il accepterait que vous lui trouviez un locataire avant la fin du preavis afin de le reduire puisqu'il ne peut pas encaisser deux loyers pour le meme mois